

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : R-4287-2024, Phase 2

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, s.e.c.

Demanderesse

- et -

ASSOCIATION HÔTELLERIE DU QUÉBEC
-et- ASSOCIATION RESTAURATION QUÉBEC

Intervenante

PLAN D'ARGUMENTATION
DE L'AHQ-ARQ

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 MAINTENUE. - L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de prendre acte d'un biais systématique dans les prévisions d'Énergir des transferts vers l'électricité attribuables à la biénergie.

- (C-AHQ-ARQ-0029, pp. 5 à 12 et C-AHQ-ARQ-0038, pp. 2 et 3)

Recommandation 1.1 NOUVELLE. - L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander à Énergir de faire rapport, lors de la prochaine cause tarifaire de l'année 2026-2027, sur les améliorations à la prévision des transferts vers l'électricité attribuables à la biénergie, dont notamment la prise en compte du « mix » de clients ainsi que du facteur de décalage entre la signature des contrats et l'observation effective des volumes convertis.

- (C-AHQ-ARQ-0038, pp. 2 à 4)

Recommandation 2 (1^{er} paragraphe) MAINTENUE. – L’AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander à Énergir de proposer, dans les meilleurs délais, une approche stochastique, à l’instar de ce que fait Hydro-Québec pour évaluer sa fiabilité en puissance, afin de déterminer le service de pointe requis pour combler le déficit d’approvisionnement en période d’hiver, le cas échéant.

- (C-AHQ-ARQ-0029, pp. 13 à 16 et C-AHQ-ARQ-0038, p. 5 à 10)
- Empiler plusieurs aléas extrêmes en journée de pointe n’est pas une approche « juste et raisonnable » en raison des coûts ainsi engendrés.
- Il est normal d’avoir peur et de prendre cette approche « extrême » lorsque l’on marche sur le bord du précipice dans le noir.
- Toutefois, les lampes de poche existent et sont déjà utilisées par d’autres (voir HQ ou Étude de Brattle Group).
- Ce ne sont pas des outils d’apprentis sorciers, mais bien des méthodes éprouvées dont on se prive.
- **Rencontres de travail technique avec les intervenants**

Recommandation 2 (2^e paragraphe) RÉPONDUE. – Dans l’intervalle, l’AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne pas reconnaître les coûts qui seraient assumés par Énergir pour souscrire à un service de pointe pour l’année 2025-2026 afin de combler le déficit qu’il prévoit à l’aide de son approche déterministe.

- (C-AHQ-ARQ-0029, pp. 13 à 16 et C-AHQ-ARQ-0038, p. 11)

Recommandation 3 MAINTENUE. - L’AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander à Énergir d’obtenir une version révisée des études réalisées par Artelys pour l’établissement de la prévision des besoins en journée de pointe, mais en ne tenant compte que des journées les plus froides.

- (C-AHQ-ARQ-0029, pp. 17 à 19 et C-AHQ-ARQ-0038, pp. 12 à 17)

AUTRES SUJETS :

La refonte du service interruptible

- Dans le dossier R-4177-2021, l'AHQ-ARQ considérait déjà qu'il y avait urgence de revoir le service interruptible en général.
- Énergir parle maintenant d'une preuve sur la refonte du service interruptible au cours de l'été 2026.
- Il y a lieu de bien évaluer la valeur d'un service interruptible et de lui attribuer un taux de réserve approprié.
- Causes pluriannuelles : si nous manquons le bateau, on se revoit dans 3 ans ensuite...la preuve de l'été 2026 doit avoir été travaillée en amont avec les intervenants pour éviter un autre report.
- Importance accrue avec les enjeux de transport (temporaires?) – un service interruptible robuste permet de sécuriser les approvisionnements de façon efficace et à coût raisonnable!
- **Rencontres de travail technique avec les intervenants**

Les indicateurs de performance pour l'optimisation des approvisionnements

- Un autre enjeu soulevé il y a un bon moment par l'AHQ-ARQ (R-4119-2019).
- La mesure de l'écart vs l'approvisionnement « parfait » permet de déterminer l'ampleur du « gisement » d'optimisation, le cas échéant.
- Difficile de s'améliorer si on ne mesure pas!
- Sans mesurer, on propose un projet avec MoveAI pour améliorer la prévision à court terme...améliorer par rapport à quoi? Qui mesura l'amélioration et comment sera justifié le coût de réalisation du projet, le cas échéant?
- **Rencontres de travail technique avec les intervenants**

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.

Laval, ce 16 septembre 2025

DHC Avocats

DHC AVOCATS INC.
Procureurs de la partie intéressée
AHQ-ARQ

929047